

**12 Mars 2005**

**Motion sur la vallée du Rhodon et son environnement :  
de Port-Royal à St. Lambert des Bois, Milon-la-Chapelle, St. Rémy.**

Les membres de l'a.a.v.r.e. réunis en Assemblée Générale le 12 Mars 2005, à Saint Lambert des Bois,

- constatent que la vallée du Rhodon constitue la première limite du nord du Parc Naturel Régional et qu'elle est incluse en partie dans le projet national de mise en valeur du Grand Port-Royal après la réunion sous l'autorité de l'Etat des ruines de l'Abbaye (dans le vallon) et du Musée des Granges (sur le plateau)
- relèvent que la situation dans le prolongement de Port-Royal, de Saint Lambert des Bois et de Milon-la-Chapelle, constitue une chance économique pour ces deux communes car l'existence d'un centre d'histoire, de pensée et de rencontres, d'envergure internationale, comme doit le devenir Port-Royal, ne peut que leur être bénéfique par un apport touristique de qualité et une renommée dépassant nos frontières.
- notent que les récentes initiatives des municipalités de St Lambert et de Milon-la-Chapelle montrent qu'elles n'ont pas pris conscience de l'enjeu des prochaines années.

Exemples :

- à Milon, mise à l'écart de l'association de défense de l'environnement à l'origine pourtant du classement de la vallée, projet de bureaux le long du chemin Jean Racine, remblaiements inopportuns de roselières en fond de vallée ;
- à Saint Lambert, coopération négative avec le Directeur du projet du Grand Port-Royal, réalisation malgré l'avis des associations d'un bâtiment associatif contre le Manoir communal, seul édifice de valeur du 17<sup>ème</sup> siècle subsistant dans la commune, projet d'extension de la Mairie tendant à dénaturer l'harmonie extérieure du bâtiment, remblaiement illégal du fond de vallée (avec des gravats), contrairement aux prescriptions du projet de réaménagement établi par le Parc naturel.

En conséquence, les membres de l'a.a.v.r.e. (113 adhérents répartis sur Milon et St Lambert principalement)

- attirent l'attention des 2 municipalités sur la nécessité d'intégrer Port-Royal et la défense de l'environnement dans leur politique de gestion communale.
- demandent aux Pouvoirs publics dans leur ensemble et plus particulièrement à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet de veiller à ce que les initiatives des 2 Municipalités concernées respectent bien les éléments fondamentaux liés à l'histoire de Port-Royal et au site classé de la vallée du Rhodon.